



Cercle d'escrime de Cormeilles en Parisis

BULLETIN D'INSCRIPTION 2018/2019

Nom du tireur : Date de naissance :
Prénom : Sexe *: M F
Nationalité : Gaucher * Droitier *

Adresse :
Ville : Code Postal : Tel fixe :
Mail : (Obligatoire)..... Tel port :

Si mineur Nom + prénom (mère) : Tel :
Nom + prénom (père) : Tel :
Adresse (si différente).....
Ville : Code Postal :
mail :

CATEGORIE *	M7 (2012/13)	M9 (2010/11)	M11 (2008/09)	M13 (2006/07)	M15 (2004/05)
	M17 (2002/03)	M20 (99/00/2001)	Senior (98 et avant)	Vétéran (79 et avant)	

Licence compétition : Oui / Non

Date

Signature (des parents si mineur)

FORMALITÉS D'INSCRIPTION (Attestation sur l'honneur cf. médical)

Pour un dossier complet, toutes les cases doivent être cochées

(*) : obligatoire pour commencer l'activité, même pour les essais

La Fiche d'inscription *

Le certificat médical de non contre-indication à la pratique de l'escrime en compétition *

La fiche de prêt de matériel (si prêt il y a)

Photo d'identité (pour la 1ère inscription)

Chèque de caution matériel de 200 € à l'ordre de l'ACSC Escrime

Chèque prêt de matériel de..... € à l'ordre de l'ACSC Escrime

Chèque d'inscription annuelle * de € à l'ordre de l'ACSC Escrime

Assurance à remplir sur place

Règlement intérieur à signer par l'adhérent et un parent si enfant mineur *

ACSC Escrime – Fondé en 1969 à Cormeilles en Parisis

SIRET : 310 163 241 00022 - Agrément ministériel Jeunesse et sport n° 95-02-S-1

Site internet : <http://cormeillesescrime.free.fr> / Facebook : <https://www.facebook.com/escrimecormeilles/>

Club labellisé EFE - «Ecole Française d'Escrime»

Salle d'Armes – 9 rue Couzinet – 95240 CORMEILLES EN PARISIS

REGLEMENT INTERIEUR

1 -COMPORTEMENT Dans la salle d'armes, il est demandé :

- d'arriver à l'heure,
- de saluer le maître d'armes et l'assistance en arrivant et en partant
- de ne pas jurer, cracher, fumer, chahuter
- de ne pas dire de paroles indécentes
- de ne pas laisser traîner son matériel
- en tirant, lorsque l'on fait tomber l'arme de son adversaire, de la ramasser et la donner poliment
- d'aider à l'installation des pistes et à leur rangement
- de respecter en toutes circonstances son adversaire et les arbitres
- de s'échauffer en début de séance
- de participer autant que possible aux compétitions proposées par le maître d'armes.
- de s'engager dans l'arbitrage sur proposition du maître d'armes

2 - SÉCURITÉ Consignes

- ne point s'escrimer non masqué, non ganté
- se tenir à 1 mètre 50 minimum des tireurs
- tenir son arme par la pointe ou pointe au sol lors de ses déplacements
- respecter les normes de sécurité de la FFE (marquage CE) pour son matériel personnel
- signaler au maître d'armes ou à un membre du bureau, toute anomalie constatée sur le matériel prêté ou personnel, mettant en jeu la sécurité (accroc sur un vêtement de protection, déformation d'un masque, fermeture éclair ou velcro hors service, couture décousue...)
- lire régulièrement les consignes de sécurité affichées au tableau

3 - COTISATION/ASSURANCE/CERTIFICAT MÉDICAL

LE DOSSIER D'INSCRIPTION DOIT ÊTRE COMPLET POUR DÉBUTER LA SAISON

- l'assurance comprise dans la Licence est obligatoire
- En cas d'accident, l'assureur n'indemnise la victime que si celle-ci a réglé sa cotisation et a fourni un certificat médical de non contre-indication à la pratique de l'escrime en cours de validité (de moins d'un an, couvrant l'ensemble de la saison de septembre à fin juin). En conséquence, nul n'est autorisé à tirer sans avoir rempli ces deux conditions
- En cas d'essai (2 séances), suivi de renonciation, la cotisation sera intégralement rendue à l'intéressé.
- Au-delà des deux séances d'essai, la totalité de la cotisation annuelle est due.

4 - LA LICENCE EST OBLIGATOIRE EN COMPÉTITION

5 - PRÊT DE MATÉRIEL

- le matériel prêté doit être lavé, entretenu et réparé aux frais du bénéficiaire
- seule la première panne ou casse d'une arme est prise en charge financièrement par le club
- toute détérioration doit être signalée au maître d'armes ou à un membre du bureau
- le matériel doit être restitué propre, en fin de saison, aux dates et horaires prévus (info par mail, affichage, courrier). En cas de retard, le matériel sera rapporté par l'intéressé au membre du comité directeur mandaté pour cette tâche, aux conditions de celui-ci. En cas de non-respect des conditions énoncées ci-dessus, le chèque de caution sera encaissé par l'ACSC escrime.

ATTENTION : tout tireur doit cependant acheter son gant, son fil de corps et son bustier (pour les femmes).

- Après 3 ans d'escrime, tout tireur doit acheter son épée.

6 - MODALITÉ DE PRISE EN CHARGE DES ENFANTS

LES PARENTS NE DOIVENT JAMAIS DÉPOSER LEUR ENFANT SUR LE PARKING. ILS DOIVENT L'ACCOMPAGNER DANS LA SALLE D'ARMES

- Les parents doivent impérativement reprendre leur enfant à l'heure,
- L'organisation du transport des enfants en compétition, tournoi ou stage et le covoiturage éventuel qui en découle, sont sous la responsabilité de chaque parent.

7 - DROIT À L'IMAGE

Le club peut utiliser, uniquement à des fins de promotion de l'escrime et du club (journaux municipaux, affiches, publications sportives, internet) et ne donnant lieu à aucune transaction financière, les photos me concernant ou concernant mon enfant et qui auront pu être prises dans le cadre de l'activité spécifique escrime.

Cocher cette case en cas de refus

Je soussigné..... indique avoir pris connaissance et compris l'intégralité du règlement intérieur et approuvé son contenu.

Date Signature (tireur majeur ou tuteur légal)

Signature de l'enfant (lecture chapitre 1 et 2 concernant le comportement et la sécurité uniquement)

Je rapporte chez moi le matériel que j'emprunte, j'en suis responsable et je l'entretiens.

En cas de problème, je m'adresse à un membre du bureau ou au Maître d'Armes (cf. règlement intérieur).

Restent financièrement à ma charge : toutes les réparations à l'exception de la première panne ou casse, le fil de corps, le gant, les coquilles de protection (pour les dames), le remplacement du matériel perdu.

J'EMPRUNTE (inscrire le numéro, sauf pour l'arme) :

	VESTE	CULOTTE	Sous CUIRASSE	MASQUE	ARME	CUIRASSE ELECTRIQUE
ÉPÉE						
FLEURET						

PRET OCCASIONNEL :

FIL DE CORPS N° BUSTIER N°.....

Date Lu et approuvé et Signature

Matériel restitué le : Chèque de caution rendu le :

HORAIRES (Sous réserve d'effectifs suffisants)

	FLEURET	EPEE	ARTISTIQUE	FITNESS	LASER
M5 (2014)	Sam 09h30-10h15				
M6 (2013)	Sam 10h30-11h15				
M7 (2012)	Sam 11h30-12h30				
M9 (2010/11)	Mer 17h30-18h30 Sam 16h00-17h00				
M11 (2008/09)	Mer 17h30-18h30 Sam 16h00-17h00	Mar 17h30-18h30 Ven 17h30-18h30			
M13 (2006/07)		Mar 17h30-18h30 Ven 17h30-18h30	Mer18h30 –20h00		
M15 (2004/05)		Mar 18h30-20h00 Ven 18h30-20h00 Ven 20h15-22h00 *	Mer18h30 –20h00		
M17 (2002/03)		Ma 20h30-22h30 Ven 18h30-20h00 Ven 20h15-22h00 *	Mer 18h30 –20h00		Lun 20h00 – 22h00
M20 (99/2000/01)		Mar 20h30- 22h30 Jeu 20h30-22h30 Ven 20h15-22h00 *	Mer 20h30 – 22h30	Sam 14h00 – 15h30	Lun 20h00 – 22h00
Senior (98 et avant)		Mar 20h30-22h30 Jeu 20h30-22h30	Mer 20h30 – 22h30	Sam 14h00 – 15h30	Lun 20h00 – 22h00
Vétéran (79 et avant)		Mar 20h30-22h30 Jeu 20h30-22h30	Mer 20h30 – 22h30	Sam 14h00 – 15h30	Lun 20h00 – 22h00

* Compétition

Horaires choisis :

Jour	Heures
.....
.....
.....
.....

Nom :

Prénom :

FRAIS d'INSCRIPTION 2017 2018

FLEURET / EPEE

Catégorie	Inscription	Cochez
M5 (2013)	147 €	
M6 (2012)	147 €	
M7 (2011)	175 €	
M9 (2009/10)	200 €	
M11 (2007/08)	200 €	
M13 (2005/06)	200 €	
M15 (2003/04)	215 €	
M17 (2001/02)	215 €	
M20 (98/99/2000)	215 €	
Senior (97 et avant)	260 €	
Vétéran (78 et avant)	260 €	

A	Montant :
----------	-----------

FITNESS / ARTISTIQUE / LASER

Catégorie	Inscription	Cochez
M13 (2005/06)	130 €	
M15 (2003/04)	130 €	
M17 (2001/02)	130 €	
M20 (98/99/2000)	130 €	
Senior (97 et avant)	140 €	
Vétéran (78 et avant)	140 €	

A	Montant :
----------	-----------

L'inscription comporte la licence Fédération Française d'escrime et l'adhésion à l'ACSC escrime. L'inscription Epée à partir de M13 englobe au deux cours. Le FITNESS, le LASER, et L'artistique sont comptés dans l'inscription Epée à partir de M13. Ils peuvent être suivis isolément.

Le deuxième tireur (plus jeune) d'une même famille (adresse) bénéficie de moins 25 % sur l'inscription. A partir du troisième tireur, chaque tireur bénéficie d'une réduction de 50 % sur l'inscription. (sauf Artistique, Fitness, Laser).

FICHE DE PRET DE MATERIEL

Chèque de caution obligatoire : 150 euros, restitué contre le matériel lavé et en bon état de fonctionnement.

Catégorie	Fleuret / Epée	
Je suis	J'emprunte	Je règle
M5, M6, M7 *, Je ne tire pas à l'électrique.	1 tenue d'initiation 1 masque * 1 arme	35 €
<input type="checkbox"/> M9, M11, M13, M15, M17, M20, Adulte	1 masque, 1 veste 1 sous cuirasse 1 culotte, 1 arme	75 €
	1 veste 1 sous cuirasse	20 €
	1 masque	20 €
	1 culotte	20 €
	1 Epée	50 €
Montant à payer	B

TOTAL A PAYER

A	-	Réduction Famille	+	B	=	Total
	-		+		=	

Signature :